

ATHLÉTISME (20.15)

Les règlements d'Athlétisme Canada s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

Le championnat d'athlétisme provincial de l'ASINB aura lieu le premier samedi en juin. Les championnats régionaux auront lieu une semaine avant le championnat provincial.

Dispositions spéciales:

Les modifications suivantes des règlements s'appliquent aux rencontres régionaux et provinciaux:

1. Compétiteurs : les athlètes peuvent participer à trois (3) épreuves individuelles seulement. Les relais ne comptent pas parmi ces trois épreuves. Il faut porter un maillot d'identification de l'école lors des compétitions

2. Inscriptions : chaque école aura le droit d'inscrire jusqu'à trois (3) athlètes par épreuve et une (1) équipe par relais lors du championnat régional. Les athlètes participeront soit dans la catégorie senior, soit dans la catégorie junior.

Les inscriptions pour les rencontres régionales se feront en ligne par l'intermédiaire d'Athlétisme Nouveau-Brunswick, dont le site Web est relié à celui de l'ASINB.

Une catégorie hors-concours pour les Olympiques spéciaux sera ajoutée à titre d'essai lors des championnats d'athlétisme de 2014.

3. Compétiteurs inadmissibles: un athlète inadmissible qui participe aux championnats régionaux ou provincial sera disqualifié et tous les points qu'il a mérités seront annulés.

4. Championnats régionaux : les huit (8) meilleurs athlètes dans chaque épreuve (à l'exception du saut en hauteur) se qualifieront pour participer au championnat provincial.

Dans le cas du saut en hauteur, l'athlète doit atteindre les hauteurs suivantes pour se qualifier :

Garçons seniors : 1,55 m Garçons juniors : 1,50 m

Filles seniors : 1,35 m Filles juniors : 1,30 m

5. Pointage: pour chaque école, les huit (8) premières places dans chaque épreuve* mériteront les points suivants :

Première place.....9 points Cinquième place.....4 points

Deuxième place.....7 points Sixième place.....3 points

Troisième place.....6 points Septième place.....2 points

Quatrième place.....5 points Huitième place.....1 point

*Pour les épreuves de para-athlétisme, des points sont accordés à condition que deux (2) athlètes participent à une même épreuve.

6. Récompenses: Chaque première place de catégorie d'école (Classe AAA, AA et A) recevra une bannière. Des médailles seront distribuées pour les premières, deuxièmes et troisièmes positions dans chaque événement.

Si deux équipes sont à égalité pour la première place au tournoi provincial, le bris d'égalité se fait comme suit :

- l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en première place est déclarée gagnante;

- s'il y a encore égalité, l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en deuxième place est déclarée gagnante.

- Le processus se poursuit ainsi en ordre décroissant jusqu'à ce que le bris d'égalité soit atteint.

7. Entraîneurs: il est interdit pour les entraîneurs de se placer sur la piste ou devant ou derrière la ligne de départ lorsqu'une course est commencée. Dans le cas des concours, les entraîneurs doivent demeurer à l'extérieur de la zone de compétition et de la piste. Toute infraction à ce règlement pourrait entraîner une disqualification de l'athlète ou une expulsion de l'entraîneur.

8. Athlètes : les athlètes qui ne sont pas prêts au moment où l'officiel s'apprête à commencer seront disqualifiés. Les baladeurs iPod ne sont pas permis durant les épreuves.

9. Nombre d'essais pour les concours : les règlements suivants seront appliqués pour tous les lancers et les sauts horizontaux :

a) Rencontre de qualification régionale : tous les compétiteurs auront droit aux trois (3) essais obligatoires et les huit (8) meilleurs athlètes avanceront au championnat provincial. Aucun essai additionnel ne sera nécessaire. S'il y a égalité après la ronde de qualification, tous les athlètes à égalité pour la dernière position participeront au championnat provincial.

b) Championnat provincial : pour les lancers et les sauts horizontaux, tous les athlètes auront droit à trois (3) rondes de qualification et les huit (8) meilleurs athlètes avanceront à la ronde finale. Tous les athlètes à égalité pour la huitième place passeront à la ronde suivante.

c) Saut en hauteur : seuls les athlètes qui atteignent la hauteur de qualification lors du championnat régional participeront au championnat provincial.

10. Épreuves sur piste

a) Championnats régionaux : toutes les épreuves sur piste seront des finales chronométrées. Les huit (8) meilleurs athlètes se qualifieront pour le championnat provincial.

b) Championnat provincial :

i. Pour les courses de vitesse de 200 mètres et moins, des demi-finales auront lieu afin de déterminer au moins six (6) finalistes pour la finale, conformément aux règlements de l'IAAF.

ii. Les autres courses, soit le 400 mètres jusqu'au 3000 mètres inclusivement, seront des finales chronométrées.

iii. Le classement pour toutes les courses, sauf la finale du 100 et du 200 mètres, sera basé sur les résultats des rencontres de qualification régionales.

11. Relais : il n'y aura pas de relais lors des championnats régionaux. Seuls les athlètes qui participent aux championnats régionaux peuvent faire partie d'une équipe de relais lors du championnat provincial de l'ASINB. Les athlètes juniors courent dans les relais juniors et les athlètes seniors participent aux relais seniors.

12. Faux départs : Tout athlète qui fait un faux départ recevra un avertissement. Un seul faux départ par course sera permis avant que l'athlète ou les athlètes responsables ne soient disqualifiés. Tout athlète qui fait d'autres faux départs durant la course sera disqualifié de la course.

13. L'utilisation des blocs de départ n'est pas obligatoire pour les courses de l'ASINB.

14. L'organisateur de la rencontre doit préparer un programme pour le tournoi provincial qui contient une liste classée des compétiteurs, un horaire avec les heures de départ, une liste à jour des records, et toute autre information pertinente.
15. Supervision : chaque école doit nommer un responsable de la coordination de ses athlètes aux championnats régionaux et provincial. Dans la mesure du possible, l'entraîneur devrait accompagner ses athlètes.
16. Records : seuls les records établis lors du championnat provincial seront considérés comme records interscolaires provinciaux, et ce, s'ils remplissent toutes les conditions émises dans les règlements officiels.
17. Officiels auxiliaires : chaque école qui participe aux championnats régionaux et provincial est responsable de fournir deux (2) officiels auxiliaires qui seront sous la direction de l'officiel en chef.
18. **Affaires financières** : Des droits d'entrée doivent être recueillis lors du championnats provinciaux (prière de consulter la R.F. 6.3). Les profits nets des compétitions régionales et provinciales doivent être distribués entre l'ASINB, l'école hôte et l'ANB. À noter qu'il faut envoyer un rapport financier au bureau de l'ASINB dans les deux (2) semaines suivant la compétition.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Les écoles doivent soumettre leur liste de participants en athlétisme en utilisant le système en ligne de l'ASINB avant le 15 mai.
2. Aucun athlète ne peut participer aux championnats régionaux si son nom n'est pas inscrit à la liste des compétiteurs. Les athlètes doivent participer aux championnats régionaux s'ils veulent accéder au championnat provincial de l'ASINB
3. Les écoles doivent soumettre en ligne la liste des épreuves auxquelles sera inscrite leur équipe lors du championnat régional par voie électronique par l'intermédiaire du lien d'ANB qui se trouve sur le site Web de l'ASINB avant la date limite. Tous les athlètes doivent être inscrits auprès de l'ASINB.
4. Les écoles qui inscrivent des équipes de relais pour le championnat provincial doivent présenter le nom des participants à l'organisateur de la rencontre le matin du championnat.
5. L'ASINB déterminera les frais d'inscription aux championnats régionaux et provincial.
6. Les chèques pour le championnat provincial doivent être libellés à l'ordre de l'école hôte.

NOTEZ : les athlètes qui ne participent pas au championnat de l'ASINB peuvent être suspendus de l'athlétisme au cours de la prochaine année scolaire et l'école peut se voir imposer une amende de 20 \$ par athlète jusqu'à concurrence de 200 \$.

HORAIRE (ÉPREUVES SUR PISTE)

9 h 15 Rencontre d'information avec les entraîneurs

- À moins d'indication contraire, les épreuves se déroulent dans l'ordre suivant : Filles (junior) / Garçons (junior) / Filles (senior) / Garçons (senior)
- Épreuves de para-athlétisme : tous les athlètes handicapés qui nécessitent un fauteuil roulant ou des règlements modifiés sont admissibles à cette catégorie.

- LES RÈGLEMENTS DU CIP sont utilisés pour les épreuves de para-athlétisme.
- Toutes les épreuves de para-athlétisme se dérouleront ensemble (junior/senior, garçons/filles) à moins que le nombre de participants justifie qu'on les divise.

9 h 45 - Début des compétitions

3000 m	Finales
300 m haies (FJ)	Finales chronométrées
400 m haies (FS)	Finales chronométrées
300 m haies (GJ)	Finales chronométrées
400 m haies (GS)	Finales chronométrées
100 m	Finales chronométrées (régionales)
	Demi-finales (Provinciaux)
100 m athlètes en fauteuil roulant	Finales chronométrées (régionales)
100 m athlètes aveugles avec guide	Finales chronométrées (régionales)
400 m	Finales chronométrées
100 m	Finales chronométrées (provinciaux)
100 m athlètes en fauteuil roulant	Finales chronométrées (provinciaux)
100 m athlètes aveugles avec guide	Finales chronométrées (provinciaux)
<u>50 m olympiques spéciaux</u>	

REPAS

1500 m	Finales chronométrées
110 m haies (GS)	Finales chronométrées
100 m haies (GJ)	Finales chronométrées
100 m haies (FS)	Finales chronométrées
80 m haies (FJ)	Finales chronométrées
200 m	Finales chronométrées
800 m	Finales chronométrées
4 x 100m Relais	Finales chronométrées (provinciaux)
4 x 400m Relais	Finales chronométrées (provinciaux)

Horaire des concours pour les régionaux et provinciaux

Les huit meilleurs concurrents DOIVENT se qualifier pour la rencontre provinciale.

Distances de qualification minimums pour les concours (rencontres régionales):

Filles jr. et sr. :	Lancer du poids – 6 mètres
	Lancer du javelot – 18 mètres
	Lancer du disque – 15 mètres
	Saut en longueur – 3.5 mètres
	Triple saut – 7 metres

Garçons jr. et sr. :	Lancer du poids – 10 mètres
	Lancer du javelot – 25 mètres
	Lancer du disque – 21 mètres
	Saut en longueur – 4.5 mètres
	Triple saut – 8 metres

Règlements particuliers : Si huit (8) athlètes ou moins sont inscrits à une épreuve, les distances devront être mesurées pour TOUS les sauts et tous les lancers. Ces derniers devront également atteindre les distances de qualification minimums. Indépendamment des distances susmentionnées, celles des huit (8) meilleurs concurrents doivent être mesurées et doivent atteindre les distances de qualification minimums pour qu'ils avancent à la rencontre provinciale.

HORAIRE (CONCOURS)

9 h 45 - Début des compétitions

Séance	Saut en hauteur	Saut en longueur	Triple saut	Lancer du poids	Lancer du disque	Lancer du javelot
1	Filles Jr.	Garçons Sr.	Filles Jr.	Garçons Jr.		Filles Sr.
2	Filles Sr.	Garçons Jr.		Olympiques spéciaux	Garçons Sr.	
3			Filles Sr.	Fille Jr.	Garçons Jr.	Garçons Sr.
REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
4	Garçons Sr.	Filles Jr.		Lancer du poids Para	Filles Sr.	Garçons Jr.
5	Garçons Jr.		Garçons Sr.	Filles Sr.	Filles Jr.	
6		Filles Sr.	Garçons Jr.	Garçons Sr.		Filles Jr.

Épreuve	Filles Junior	Garçons Junior	Filles Senior	Garçons Senior
Haies				
80m haies	8 haies; Ht.: 0,762m; 12m au 1 ^{er} , 8m			
100m haies		10 haies; Ht.: 0,914m 13m au 1 ^{er} , 8,5m	10 haies; Ht.: 0,838mm 13m au 1 ^{er} , 8,5m	
110 haies				10 haies Ht.: 0,914m 13.72m au 1 ^{er} , 9.14m
300 haies	7 haies: Ht.: 0,76m 50m au 1 ^{er} , 35m	7 haies: Ht.: 0,84m 50m au 1 ^{er} , 35m		
400 haies			10 haies: Ht.: 0,762m 45m au 1 ^{er} , 35m	10 haies: Ht.: 0,838m 45m au 1 ^{er} , 35m
Sauts				
Saut en hauteur (hauteur initiale)	1,25m	1,40m	1,30m	1,45m
Lancers				
Poids	<u>3,0 kg</u>	4,0 kg	4,0 kg	5 kg
Disque	1,0 kg	1,0 kg	1,0 kg	1,5 kg
Javelot	<u>500 g</u>	700 g	600 g	800 g